

### L'adhésion annuelle à l'ACC Sud-Ouest vous permet de bénéficier :

- De réponses personnalisées à des questions juridiques, techniques et administratives relatives à l'ASL/AFUL,
- D'informations sur les nouvelles dispositions relatives à l'évolution des textes législatifs et réglementaires,
- D'accéder aux prestations complémentaires, sur devis,
- De participer à des réunions d'information (visio et présentiel),
- D'accéder au site de l'ACC Sud-Ouest incluant l'ensemble de nos ressources,
- D'être assuré en RESPONSABILITÉ CIVILE pour les membres du bureau/conseil syndical/comité syndical.

### Vous êtes :

Président de l'AFUL / ASL

Membre du bureau/conseil/comité

Prénom, Nom : .....

Adresse : .....

Code postal, Ville : .....

Téléphone(s) : .....

Email : .....@.....

Nom de l'AFUL / ASL : .....

Nombre de lots : ..... Nombre de copropriétés dans l'ASL/AFUL : .....

Adresse : .....

Code postal, ville : .....

Nom du mandataire : .....

Téléphone(s) : .....

Email : .....

La cotisation annuelle est fonction du nombre de lots principaux (habitations et commerces) qui composent l'ASL/AFUL

Il y a 2 catégories :

N1 : de 2 à 9 lots 160 €

N2 : A partir de 10 lots  
120 € + (nombre de lots) ..... X 4,25 € =  
..... €  
(Plafonné à 999 €)

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2024

Pour une ASL/AFUL constituée uniquement de garages ou d'emplacements de parking : 150 € + (nombre lots) ..... x 1,55 €) dans la limite de 450 €.

### ACC Sud-Ouest

Association de Copropriétaires et de Colotis du Sud-Ouest  
Tél. 05 57 22 87 36

Immeuble le France – Lot A 204 – 73 avenue du Château d'eau - 33700 MERIGNAC  
[contact@accsudouest.org](mailto:contact@accsudouest.org) <http://accsudouest.org>

Préfecture de la Gironde le 9.10.1995-2/335 JO du 8.11.1995 SIRET 411 866 056 00053

### NOS ANTENNES

**ACC Sud-Ouest**  
Antenne Midi-Pyrénées

06 33 38 01 31  
[toulouse@arc-so.org](mailto:toulouse@arc-so.org)

**ACC Sud-Ouest**  
Antenne Béarn et Hautes-Pyrénées

05 57 22 87 36  
[contact@accsudouest.org](mailto:contact@accsudouest.org)

**ACC Sud-Ouest**  
Antenne Côte Basque et Landes

05 57 22 87 36  
[contact@accsudouest.org](mailto:contact@accsudouest.org)

**Les membres du bureau/conseil syndical/comité syndical décident d'adhérer à compter du .....**

**L'adhésion est acquise pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction** après avoir reçu l'appel à cotisation, sauf résiliation de l'abonnement 30 jours avant l'échéance par email ou courrier simple.

### **Procès-verbal de décision du bureau / conseil / comité syndical**

Veillez indiquer les nom - prénom - email - téléphone des membres :

---

---

---

---

---

---

---

---

Cette délibération est prise par :

..... voix « pour »

..... voix « contre »

..... voix « abstention »

Il est dressé procès-verbal dont copie sera adressée :

- Au président pour notification de la délibération du conseil ou des membres du bureau,
- À l'Association de Copropriétaires et de Colotis du Sud-Ouest qui adressera les factures au président.

**Le bureau / conseil / comité syndical représenté par son président**

Nom prénom signature